



À M Derrac, DDFiP de Maine et Loire

Objet : Préavis de grève 10 mai 2024

Angers, le 20 mars 2024

Monsieur le Directeur,

En tant qu'organisation syndicale représentative à la DDFiP 49, la CGT Finances publiques Maine et Loire, en application des articles L114-1 à L114-10 du code général de la Fonction publique porte à votre connaissance le dépôt d'un préavis de grève pour la journée du 10 mai 2024.

Les personnels de la DDFiP 49 portent des revendications fortes sur les salaires, l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes, la retraite, les emplois, une autre conception de l'organisation territoriale de l'État, la défense et le développement des missions publiques et d'une fonction publique de carrière qui rejoignent les préoccupations de l'ensemble de la population pour l'intérêt général.

Toutes et tous, nous sommes soucieuses et soucieux, malgré des conditions de plus en plus difficiles, de remplir pleinement nos missions de service public et ce, tout particulièrement, pendant la campagne d'impôt sur le revenu qui se tient habituellement entre avril et juin.

L'organisation d'une telle campagne ne dépend pas des agents mais ils sont les garants de sa réussite et de la qualité du service rendu et donc de la qualité des déclarations déposées.

Votre refus affirmé de banaliser la journée du vendredi 10 mai 2024 est inacceptable. La CGT revendique l'octroi, à l'ensemble des agents du département, d'une autorisation d'absence exceptionnelle le lendemain du jour férié de l'Ascension. L'Éducation nationale a, quant à elle, décidé de fermer les écoles, collèges et lycées. Ce sera donc un véritable casse-tête pour les parents, pour les agents et pour les chefs de service responsables de l'organisation des congés et de l'accueil du public.

C'est pourquoi la CGT Finances publiques 49 décide de déposer un préavis de grève.

À défaut de l'octroi d'une journée d'autorisation d'absence, les agentes et les agents pourront choisir de cesser le travail et de satisfaire à leurs besoins légitimes de repos et de conciliation entre vie professionnelle et vie privée.

Par ailleurs, le 10 mai, nous serons la seule administration du département ouverte avec les services indispensables à la population (comme les urgences, les forces de l'ordre). La CAF, les collectivités locales, France Travail, les banques eux seront fermés.

À la Cité administrative d'Angers, la cantine (RIA) sera fermée comme les autres administrations présentes à la cité.

Cela est pris comme une injustice doublée d'un sentiment de brimade et de mépris. Si on veut détériorer le climat social à la DGFIP et instaurer des climats délétères entre les agents dans les services, on ne s'y prendrait pas autrement.

Par ailleurs, M Derrac, vous nous avez menti lors du dernier CSAL. En effet, vous avez affirmé qu'aucune direction de l'inter-région n'avait le pont du 10 mai, or, la DIRCOFI Centre et Ouest a bien ce dernier.

En outre, je vous avais dit notre incompréhension, de maintenir ce jour absolument travaillé, pour une demi-journée d'ouverture au public. Vous aviez rétorqué que c'était une journée entière car l'après-midi, les services étaient ouverts aux rendez-vous. D'après les informations que nous avons eu, au moins un SIP du département a fermé ses créneaux aux rendez-vous, le 10 mai après-midi !

Sur la France, les chiffres fournis par l'administration centrale indiquent que 54 directions ont voté le « pont naturel » du 10 mai 2024.

Vous auriez donc pu, M Derrac, valider le vote unanime des organisations syndicales, en accordant le 10 mai 2024 en « pont naturel ».

Vous le pouvez encore, et cela pourrait être votre cadeau de départ en retraite !

Le présent courrier vaut donc pour le 10 mai 2024 préavis de grève pour tous les personnels de la direction départementale des Finances publiques de Maine et Loire.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de notre considération distinguée.

La secrétaire de la section CGT Finances publiques de Maine et Loire.

Clémence THOMAS